

Intervention de Gérard Seimbille
Débat sur le projet de découpage cantonal
Assemblée départementale du 18/10/2013

Merci Monsieur le président.

Je vais donc m'attacher à respecter les consignes convenues pour l'organisation de ce débat et m'efforcer de rester dans le temps qui m'est imparti. De même, je me cantonnerai à exprimer les aspects négatifs généraux de ce projet de découpage cantonal, même si l'intervention de Didier Arnal peut, ici et là m'amener à réagir.

C'est donc en ma qualité de président du groupe UVO que j'interviens, et certains de mes collègues compléteront le propos en insistant sur des points particuliers de ce projet de découpage.

L'avis que nous proposons de voter aujourd'hui est donc, comme l'aurez remarqué, un avis négatif et ce, pour toutes les bonnes raisons rappelées par le Président Bazin. Sans préjuger du vote à venir au terme de ce débat, je présume que nos collègues de l'opposition ne voudront pas le voter, même si je pense toutefois qu'il ne serait pas nécessaire de trop insister pour les faire changer d'avis tant je pense que cette carte des futurs cantons du Val d'Oise ne doit pas satisfaire nombre d'entre eux. Mais peut-être n'est-ce pas pour les mêmes raisons.

Bien entendu, les critiques que nous portons à ce découpage ne sont pas basées sur des intérêts particuliers dans la perspective de la réélection de tel ou tel actuel conseiller. Elles sont clairement guidées par l'intérêt des territoires, des bassins de vie et des développements que nombre de communes bâtissent en commun alors qu'elles vont demain se trouver séparées en plusieurs cantons.

Soyons sérieux, je ne dis pas que cette carte remettra en cause la volonté et n'interdira pas la possibilité qui restera offerte aux communes de mener de projets ensemble au travers notamment des communautés de communes ou d'agglomération. Mais cette carte trahit bien la volonté qui en a guidé l'objectif unique, à savoir, donner une chance à la majorité gouvernementale de regagner le seul département perdu dans les urnes en 2011 au profit de notre majorité.

Comme le réclame l'avis qui est proposé à notre vote : *"il aurait plutôt fallu tenir systématiquement compte des bassins de vie qui reflètent les réalités vécues par les valdoisiens."*

Arnaud Bazin a bien exprimé les critiques que nous portons au nouveau mode de scrutin, en particulier sur les questions qui restent posées en cas d'élection partielle, mais également sur l'augmentation du nombre d'élus départementaux. Je rappelle que nous passerons de 39 conseillers généraux à 42 conseillers départementaux, soit une augmentation de 3 élus pour le Val d'Oise mais une augmentation qui sera de 150 à l'échelle nationale. La volonté exprimée de réduire le nombre d'élus semble avoir été oubliée et nous ne pouvons que nous interroger.

Alors, maintenant j'en viens aux critiques que nous formulons sur ce projet :

- Tout d'abord, je pense qu'un sujet aussi important que le redécoupage cantonal global aurait mérité une plus large concertation que celle qui a été retenue et que les maires et présidents d'EPCI auraient pu avoir le droit de faire valoir leurs propositions. Seuls les parlementaires et les présidents successifs du conseil général ont été reçus, et si je dis reçu et non entendu, c'est qu'il semble clair que les remarques et propositions qu'ils ont pu faire ne trouvent pas écho dans le projet retenu ;

- Ensuite, je remarque que le Val d'Oise a été particulièrement ciblé et « bien traité » puisqu'il a été semble t-il le premier à connaître ce nouveau découpage et que les ciseaux étaient bien aiguisés pour constituer ces nouveaux cantons avec un objectif, j'y reviens, plus électoral qu'adapté aux bassins de vie et autres cohérences de territoire ;
- Je m'étonne par ailleurs que ce qui a prévalu dans d'autres départements, l'Aisne pour n'en citer qu'un, à savoir un calage des nouveaux cantons sur la toute nouvelle carte des intercommunalités n'ait pas été retenu. Il est en effet particulièrement étonnant qu'après avoir voulu que les communes soient rattachées à une communauté de communes ou d'agglomération, dans l'optique légitime de les regrouper par bassin de vie, l'Etat nous présente, moins d'un plus tard, un découpage cantonal qui s'exonère de s'appliquer le même raisonnement. Ceci d'autant plus que la carte des intercommunalités a été, dans notre département tout du moins, largement concertée, débattue et validée. Quelques exemples : le secteur de la communauté d'agglomération Roissy porte de France qui est réparti sur 3 cantons, autre exemple pour regretter que la carte des EPCI n'ait pas été prise en compte, le cas de la commune d'Asnières sur Oise bizarrement séparée de la communauté de Carnelle Pays de France dont elle fait partie, mais encore le mal nommé canton d'Argenteuil 1, à cheval sur 2 circonscriptions et 3 EPCI. Par parenthèse, si parlant de ce canton, je dis le mal nommé c'est qu'il ne répond pas à la définition que nous en a faite Monsieur le Préfet lors de son intervention à Vigny à savoir que le canton devait porter le nom de la ville principale qui le constituait. En l'occurrence, et même si cela peut paraître anecdotique, la Ville de Sannois, avec quelques 26000 habitants, me semble plus importante que la partie de la commune d'Argenteuil rattachée à ce canton et qui ne doit

représenter qu'environ 10000 habitants. J'arrête ici la liste bien que d'autres cas semblables mériteraient d'être mis en avant. Sur l'intérêt qu'il y aurait à caler la carte des cantons sur celle des EPCI, je voudrai porter à votre connaissance ce qu'en dit Monsieur Thierry Repentin, Ministre délégué chargé des Affaires européennes, intervenant au Sénat au nom de Manuel Vals : *« le gouvernement procède au remodelage cantonal en fixant comme premier principe le respect des critères démographiques et ne s'en écarte que de manière limitée et seulement pour tenir compte de spécificités géographiques impératives... La carte des établissements publics de coopération intercommunale a d'avantage d'importance. Le remodelage s'appuie autant que faire se peut sur cette carte dans les départements qui disposent d'un schéma départemental de coopération intercommunal lorsque la configuration le permet. Quant telle n'est pas le cas a précisé le ministre, le travail s'appuie prioritairement sur la carte cantonale existante ainsi que sur la carte des bassins de vie établie par l'Insee pour l'année 2012. »* Autant de bons conseils que le gouvernement ne s'est pas appliqué en Val d'Oise.

- Au-delà d'un regroupement souvent souhaitable sur la carte des intercommunalités, c'est aussi la notion de bassin de vie qui a également et clairement été oubliée. Là encore, de nombreux exemples manifestent de cette réalité. La ville de Montlignon, rattachée au canton de Montmorency et non à celui d'Ermont, vraisemblablement pour façonner ce dernier avec un électorat plus favorable à la majorité gouvernementale. Nous savons pour notre part que la ville de Montlignon aurait mérité d'être associée aux deux villes d'Ermont et d'Eaubonne avec lesquelles il y a une plus évidente attache, tant sur le plan de la coopération qu'en matière de transport, notamment avec la proximité de la gare d'Ermont Eaubonne. Autre exemple, le canton de Domont qui

intègre les communes de Baillet et Montsoulst mais pas la commune de Maffliers qui partage pourtant avec les précédentes une longue histoire d'actions concertées. Je cite ces communes pour illustrer le propos, mais là encore je pourrai en citer encore bien d'autres.

- Autre critique, que nous formulons avec de très nombreux maires, c'est l'atteinte faite par ce projet à la représentativité de la ruralité. En effet, quoi qu'ait pu en dire Alain Richard, qui semble manifestement avoir été à la manœuvre dans ce nouveau découpage, le rattachement des cantons du Vexin aux communes de l'agglomération de Cergy-Pontoise ignore totalement la cohérence du Parc Naturel Régional et remettra en cause la bonne représentativité des élus de ce territoire. Je rappelle que près de 200 maires et élus ont manifesté pour une autre proposition et que des délibérations sont actuellement prises en ce sens dans de nombreuses communes. Le Vexin donc, mais également le Pays de France sont là pour faire la démonstration de cette aberration. Mais Guy Paris et Daniel Desse devraient y revenir par la suite ;
- Nous pouvons également nous interroger sur ce découpage qui, une fois encore pour des raisons certainement électorales, a tendance à regrouper les logements sociaux d'un côté et les autres habitats d'un autre, ce au mépris de la nécessaire mixité sociale pourtant souvent réclamée en bien d'autres occasions. Le cas du canton d'Argenteuil 1, modifié une nouvelle fois depuis le projet remis au Conseil général en est une parfaite illustration;
- enfin, et pour ne pas être trop long et redondant avec ce qui a déjà été exposé par le président et risque d'être à nouveau évoqué dans les interventions à venir, je vais conclure mais ne peux passer sous silence l'impact financier de cette loi sur les ressources de l'Etat vers les communes avec la perte de près

d'un million d'euros au titre de la part de dotation accordée aux 6 anciens chefs-lieux de cantons cités dans l'avis et les EPCI concernés. Après la baisse de la DGF de 4,5 milliards d'euros sur 2 ans et l'impact financier lié à la modification des rythmes scolaires, c'est un nouveau coup porté à la capacité des collectivités pour assumer leur fonctionnement et de financer leurs projets.

En conclusion, pour toutes ces raisons et toutes celles, nombreuses, qui se sont manifestées depuis la publication du projet de décret et vont encore se manifester, notre groupe votera sans réserve cet avis défavorable au projet de nouveau découpage cantonal dans le département du Val d'Oise.

Non seulement notre groupe ne donnera pas un avis favorable à ce projet de découpage cantonal, mais nous demandons à être entendu afin que soit élaboré une nouvelle carte prenant en compte les considérants et souhaits exprimés dans cet avis.

J'invite d'ailleurs nos collègues de l'opposition à manifester avec nous leur nette et claire désapprobation et à voter avec nous cet avis défavorable qu'attendent la majorité des élus de notre département.

Enfin, bien qu'elles n'aient pas été sollicitées, j'invite les communes et EPCI à délibérer contre ce projet et à faire parvenir délibération et ou avis au Ministère de l'Intérieur.

Je vous remercie de votre attention.